

Octobre 18/93
Abidjan, Côte
D'Ivoire

ENV. PAR:RK

:19-10-93 ; 12:37 A ; DOMCAN ABIDJAN CI-

613 995 0667:# 4

4/4

MAURICE

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Accord sur le principe "d'exception culturelle"

Le ministre français des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, a annoncé hier que les 47 pays et communautés réunis à l'île Maurice pour le sommet de la Francophonie ont décidé de soutenir le principe "d'exception culturelle" dans les négociations commerciales du GATT.

La France a demandé à ses partenaires de la soutenir pour faire échec à la saisie américaine sur les moyens culturels et audio-visuels.

A propos de Mali, qui fait l'objet d'un projet de résolution, M. Juppé a indiqué qu'une participation de la France au Blocus qui devrait entrer en vigueur

hier soir était "à l'étude".

M. Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, a précisé à quelques journalistes que les participants au sommet attendaient jusqu'à ce matin l'entrée en vigueur du blocus pour finaliser le texte qui sera "musclé".

La voie du 18-10-93

187

S.C.C

Kon
mid
Ma
con
gou
com

dre
qui,
ans
çals
Eta
que
cair
gai

fran
que
ava
la
dis
tal

Sè
l'at
re
co
Fra
trid
Et
ter
fai